## AFFAIRE No 33 - PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DE LA SALLE DE 1 000 PLACES À CHAMP-FLEURI

## LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Président du Conseil Général a sollicité de la part de la Commune de Saint-Denis une participation de 475 000 Francs aux travaux d'amélioration de la salle de l 000 places à Champ-Fleuri.

Les travaux concernés correspondent :

- à des améliorations fonctionnelles demandées par le Ministère de la Culture, afin de mieux répondre aux besoins des spectacles ;
- à des travaux d'adaptation des fondations ;
- à des améliorations des aménagements intérieurs, afin de mieux affirmer l'identité du centre et d'en faciliter l'exploitation.

Ces travaux ont été examinés au bureau du Conseil Général, qui a émis un avis favorable.

Je vous demande votre avis sur cette participation, étant entendu que le financement proposé est conforme à la clé de répartition initiale -à savoir que la Commune et le Département financent pour moitié la part non couverte par la subvention d'Etat-, et que la participation communale prend la forme d'un remboursement de 50 % des annuités de l'emprunt contracté par le Département.

Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Commission E.C.T.L. : Favorable.

Commission des Travaux Publics : Favorable.

Commission des Finances: Rappelle que le Conseil Municipal, dans une délibération du 6 mai 1980, avait donné son accord pour participer à ce centre, sous réserve que son coût final n'excède pas 30 millions (valeur 1982), ce qui semble être toujours le cas (34,4 millions de Francs, en fin de chantier 1985).

M. GERARD G. : Je crois qu'il y a là une erreur matérielle. Ce n'est pas 34,4 millions de Francs, mais 43 millions. Le dossier présenté lors de la Commission de la C.D.C. était de 43 millions. Je ne sais pas qui est en train de truander qui...

LE MAIRE : Ce sont les prix définitifs du Conseil Général, et rien d'autre.

M. GERARD G. : Et pourquoi a-t-on demandé un emprunt de 43 millions de Francs pour financer l'opération ?

LE MAIRE : Qui a demandé cet emprunt ?

M. GERARD G. : Le Conseil Général.

LE MAIRE : Il est possible qu'il y ait autre chose dans le montant de cet emprunt.

M. GERARD G. : Je répète ma question : qui est en train de truander qui ?

LE MAIRE : Personne ne truande qui que ce soit. Il y a un budget qui est établi. Nous ne payons que les annuités de notre part, mais pas de la totalité de l'emprunt.

M. GERARD M. : Dans l'emprunt du Conseil Général, il y avait peut-être une part pour une salle, pour le C.R.A.C., etc...

LE MAIRE : Sans doute, oui. Nous n'allons pas intervenir pour 43 millions s'ils existent, mais seulement pour la moitié de 34 millions. Nous avons 17 millions de Francs à payer en annuités, et c'est tout.

M. ANNETTE : Effectivement 34 millions de Francs par rapport à 30 à la fin de 1982, ça ne paraît pas excessif.

LE MAIRE : C'est encore en-dessous de l'inflation, de l'actualisation des prix.

M. ANNETTE : Et si c'était 43 millions ?... Il faudrait se renseigner.

LE MAIRE : Il n'est pas question ici de 43 millions de Francs. Nous ne nous engageons pas sur cette somme, mais sur 34,4 millions.

Je mets aux voix.

1 abstention.

## LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS.

\_\_\_\_0-0-000-0-0---

Reçu à la Réfecture le 03/01/1985